

Les aides à l'investissement soutenue par la Caf de la Vienne



La construction, la rénovation, la réhabilitation de locaux

Les travaux de mise aux normes dans le cadre de réhabilitation (suite notamment à un contrôle Pmi ou Ddcs, l'obligation d'accessibilité handicapé etc...)

Acquisition de matériel informatique dans le cadre de la gestion de l'activité de la structure

Ordinateurs (fixes ou portables), UC seule ou pack UC/écran/clavier/souris, imprimantes.
o Logiciels de gestion d'activité, de facturation, la formation relative à la bonne utilisation de ce(s) logiciel(s) et la maintenance pour la 1ère année

Acquisition de systèmes d'enregistrement des heures de présence (douchettes, stylos optiques, tablettes tactiles)

Acquisition d'un minibus ou véhicule servant au transport des usagers

Acquisition de mobilier pour l'équipement de la structure

Les petites fournitures uniquement dans le cadre de la création d'un service

Acquisition d'électroménager listé ci-après

Réfrigérateur/congélateur

o Four

o Lave-vaisselle

o Machine à laver

o Sèche-linge

o Autolaveuse

Les dépenses qui ne sont pas expressément citées ci-dessus, sont exclues et ne seront pas traitées par les services de la Caf.

**Date limite :
30/06**